



Collège Henri IV

1 rue Louis Renard

86 000 POITIERS

Poitiers, le 07 avril 2020

Information concernant le paiement de la demi-pension

Madame, Monsieur,

Par décision de Monsieur le Président de la République, les établissements scolaires sont fermés depuis le 16 mars. A ce jour le confinement est prolongé jusqu'au 15 avril 2020.

Les repas non pris par les élèves demi-pensionnaires pour la période du 16 mars au 17 avril feront l'objet de remises d'ordre.

Pour les familles qui règlent la cantine par prélèvement automatique, le prélèvement automatique du mois de Mai va être supprimé et le réajustement sera effectué lors du prélèvement automatique du mois de Juin.

A titre indicatif, et sur une prévision de retour des élèves en établissement scolaire au 4 mai, le montant restant dû pour le troisième trimestre (avec une remise d'ordre pour la période du 16 mars au 17 avril) est de : **61,53 € pour un DP4 jours** et **76,16 € pour un DP5 jours**. Ces montants ne tiennent pas compte des bourses départementales d'aide à la restauration. Pour les familles ayant opté pour le prélèvement automatique, il convient également de déduire de ces montants le prélèvement du mois d'avril (soit 41 € pour les DP4 et 49 € pour les DP5).

Ces montants sont susceptibles d'être modifiés en fonction des décisions gouvernementales.

Vous souhaitant bon courage dans cette période complexe, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pauline Ducas



Adjointe Gestionnaire